

<http://stsaens.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article244>



## 2/ E.C.T.S.

- ERASMUS + - MOBILITÉ ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR -



Date de mise en ligne : vendredi 21 juin 2019

---

Copyright © Cité scolaire Camille Saint-Saëns - Tous droits réservés

---

**Qu'est-ce que l'E.C.T.S. ?**

### **European Credits Transfert System**

C'est un système européen qui permet d'attribuer des crédits à toutes les composantes d'un programme d'étude. La définition des crédits se base sur les paramètres suivants : charge de travail de l'étudiant, nombre d'heures de cours et objectifs de formation.

Voir ci-joint le tableau de la répartition des ECTS pour le BTS Tourisme ---Â»

Les 14 semaines de stage seront créditées d'environ 23 ECTS.